



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 25 novembre 2024

38 élus présents (59 en exercice, 10 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau de l'attribution : « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur à 1 000 000,00 € HT (fournitures et services) et à 2 000 000,00 € HT (travaux). »

ACQUISITION DE VEHICULES POUR LES SERVICES DE TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE (5413/1.1.3/2583B)

Depuis 2019, Mulhouse Alsace Agglomération a engagé le renouvellement à 100% de sa flotte de bus au gazole destiné au transport public par des bus au biogaz. Le choix du biogaz s'inscrit dans une logique de territoire, Mulhouse Alsace Agglomération disposant d'une unité de méthanisation qui produit du biogaz à partir des boues issues du traitement des eaux usées dans la station d'épuration de Sausheim. Pour chaque Mégawattheure de gaz consommé par les bus du service de transport public, un Mégawattheure de biogaz est produit au sein du territoire de m2A dans le cadre d'une boucle local des garanties d'origine.

Sur la période de la délégation de service public de transport (DSP) 2019-2024, 23 bus standards au biogaz et 15 bus articulés au biogaz ont été livrés et 6 bus standards au biogaz sont en cours d'acquisition. Pour le nombre total de bus, les acquisitions réalisées et en cours respectent le programme défini dans les délibérations 984B de 2019 et 161B de 2020 (44 véhicules).

Pour la prochaine DSP, il est prévu de continuer le renouvellement des bus au gazole par des bus au biogaz. Le programme de renouvellement prévoit toutefois d'intégrer l'achat de 4 bus standards électriques, la puissance de charge installée pour les 5 bus électriques déjà en service permettant la charge de 9 bus sans sortir

du cadre actuel de la rubrique 2925 pour les installations classées pour la protection de l'environnement.

La présente délibération permet de valider le programme d'achat défini pour la période de délégation de service public 2025-2030.

Le programme d'achat est le suivant :

- 2025 : 2 bus standards au biogaz, 4 bus articulés au biogaz pour un coût estimatif de 2 720 000 € HT ;
- 2026 : 2 bus standards au biogaz, 2 bus standards électriques (avec batteries), 4 bus articulés au biogaz pour un coût estimatif de 4 000 000 € HT ;
- 2027 : 1 bus standard au biogaz, 2 bus standards électriques (avec batteries), 3 bus articulés au biogaz pour un coût estimatif de 3 140 000 € HT ;
- 2028 : 3 bus standards au biogaz, 2 bus articulés au biogaz pour un coût estimatif de 2 080 000 € HT ;
- 2029 : 5 bus standards au biogaz pour un coût estimatif de 1 800 000 € HT ;
- 2030 : 5 bus standards au biogaz pour un coût estimatif de 1 800 000 € HT.

Les crédits sont proposés au Budget Annexe Transport.

Chapitre 21 – article 2156

Service gestionnaire et utilisateur 541

Ligne de crédit n°2162

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve ces propositions ;
- autorise le Président ou son représentant à lancer les consultations requises et à signer les contrats avec les attributaires retenus à l'issue des procédures de passation ;
- autorise le Président ou son représentant à recourir à une centrale d'achat et à signer les documents contractuels correspondants le cas échéant ;
-

- autorise le Président ou son représentant à solliciter les financements susceptibles d'être octroyés à cette opération ;
- autorise le Président ou son représentant à signer les documents inhérents au dossier

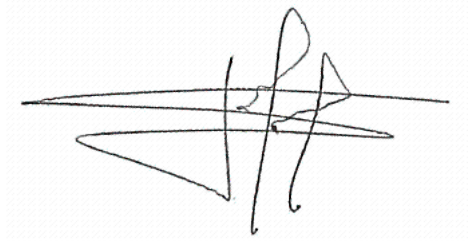
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JL Schildknecht'.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Jordan'.

Fabian JORDAN